

# Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010

Delphine Roy, division Redistribution et politiques sociales, Insee

**C**haque jour, en moyenne, nous consacrons plus de 3 heures à des tâches domestiques (cuisine, ménage, courses, soins aux enfants, etc.). Ce faisant, nous produisons des services dont nos proches et nous-mêmes pouvons profiter. Mais ces services ne sont pas comptabilisés dans le produit intérieur brut (PIB), alors qu'ils le seraient si nous les achetions, sous la forme par exemple d'heures de ménage. Dans une optique de mesure élargie des niveaux de vie, il importe de connaître la valeur de cette production. Selon les activités que l'on retient comme productives, le temps consacré à la production domestique sur une année en France représente une à deux fois le temps de travail rémunéré. Avec des choix intermédiaires de champ et de valorisation, cette production est évaluée à 33 % du PIB. Ce travail est majoritairement réalisé par les femmes (64 % des heures de travail domestique).

À côté du travail rémunéré, nous accomplissons chaque jour diverses tâches domestiques : cuisine, ménage, courses, soins aux enfants ou aux personnes âgées... Ce travail non rémunéré représente des services. Il participe donc au bien-être matériel de la population, sans pour autant apparaître dans la production nationale, telle que mesurée par le produit intérieur brut (PIB). Le rapport Stiglitz, qui traite de la mesure du bien-être « au-delà du PIB », souligne ainsi la nécessité de mesurer cette production domestique, pour la prendre en compte dans le calcul du niveau de vie des ménages. Les données de l'enquête Emploi du temps menée par l'Insee en 2010 (*sources*) décrivent précisément l'usage du temps de la population résidant en France ; elles permettent donc d'estimer les heures que nous consacrons à de telles tâches.

## Le « halo » du travail domestique

Définir le travail domestique peut sembler aller de soi, tant il évoque immédiatement le

ménage, la cuisine, le repassage... Mais délimiter exactement ses contours n'est pas évident (*encadré*). On retient généralement trois critères : être productif, non rémunéré et pouvoir être délégué à quelqu'un d'autre. Certaines activités sont à la frontière du loisir (jardinage, bricolage...) et, plus généralement, la question se pose de savoir quelles tâches pourraient être déléguées. Il y a donc un « halo » du travail domestique, comme on peut parler de « halo » du chômage. Mais il n'existe pas, actuellement, de norme internationale qui donnerait une interprétation unique des critères ci-dessus, d'une façon comparable à la définition du Bureau international du travail pour le chômage. On envisage donc trois périmètres du travail domestique, selon une interprétation plus ou moins restrictive des critères qui le définissent (*tableau 1*). Ceci permet d'obtenir une première estimation et, en même temps, de rendre compte de la sensibilité de la mesure à la définition du travail domestique que l'on retient. Le périmètre restreint correspond au cœur des tâches domestiques (cuisine, ménage, soins matériels aux enfants, entretien du linge, gestion du ménage). Accompagner ses enfants ou une autre personne fait aussi partie du périmètre restreint. Le périmètre intermédiaire y ajoute des activités à la frontière du loisir (courses, jardinage, bricolage, jeux avec les enfants). Le périmètre le plus large y ajoute le fait de promener un animal et les trajets en voiture effectués pour se déplacer soi-même (*encadré*). En 2010, une personne de 11 ans et plus résidant en France consacre en moyenne 2 heures et 7 minutes par jour aux activités du cœur du travail domestique, soit près de 15 heures par semaine. Avec la définition intermédiaire, elle y consacre 3 heures par jour et 21 heures 30 minutes par semaine respectivement, tandis que la définition extensive porte ces durées à près de 4 heures par jour et plus de 27 heures par semaine (*tableau 1*).

Ainsi, sur l'année, les Français consacrent en moyenne 765 heures au cœur des tâches domestiques, dont 217 heures à la cuisine, 199 heures au ménage, 118 heures aux soins matériels des enfants (les laver, les nourrir, les accompagner...), 69 heures à l'entretien du linge (lessive, repassage)... Le périmètre intermédiaire y ajoute principalement 129 heures

INSEE  
PREMIERE



INSEE

passées à faire des courses, 74 heures de bricolage, 63 heures de jardinage, 30 heures d'activités liées aux enfants (*graphique*), tandis que le périmètre extensif ajoute encore 253 heures par an de trajets en voiture.

### Pour les mères en couple, une semaine de 34 heures de travail domestique

Ces chiffres sont des moyennes sur l'ensemble de la population âgée de 11 ans et plus. Mais les durées consacrées aux tâches domestiques sont très variables selon le sexe, l'âge, le fait de vivre en couple et le nombre d'enfants du ménage. En 2010, une femme vivant en couple et mère d'un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans, réalise en moyenne 28 heures par semaine de tâches du périmètre restreint, 34 heures avec le

périmètre intermédiaire et 41 heures avec l'extensif, contre 11, 17 et 23 heures respectivement pour un homme vivant seul (*tableau 2*). On peut comparer ces chiffres avec le temps de travail rémunéré de chaque catégorie d'individus, en gardant à l'esprit qu'il s'agit d'une moyenne calculée sur l'ensemble de la population, et donc y compris sur les personnes sans activité professionnelle, et sur tous les jours de l'année (week-ends et congés inclus). Avec la définition intermédiaire, le temps hebdomadaire moyen de travail domestique d'une femme en couple avec enfants (34 heures) est comparable au temps moyen de travail rémunéré d'un homme dans la même situation (33 heures), tandis que les seconds passent en moyenne aux tâches domestiques le temps que les premières passent au travail rémunéré (18 et 20 heures

respectivement). Le temps de travail total est donc équivalent. En revanche, avec la définition restreinte qui exclut les activités proches des loisirs comme le jardinage, le bricolage et les jeux avec les enfants, le temps de travail total (domestique et rémunéré) des premières est supérieur de 5 heures au temps de travail total des seconds. En effet, plus on se rapproche du cœur des tâches domestiques, plus la part réalisée par les femmes est importante : 72 % avec le périmètre restreint, contre 60 % avec le périmètre le plus large. Enfin, le travail domestique réalisé bénévolement pour un autre ménage ou une association représente entre 4 % et 5 % du total (*tableau 1*).

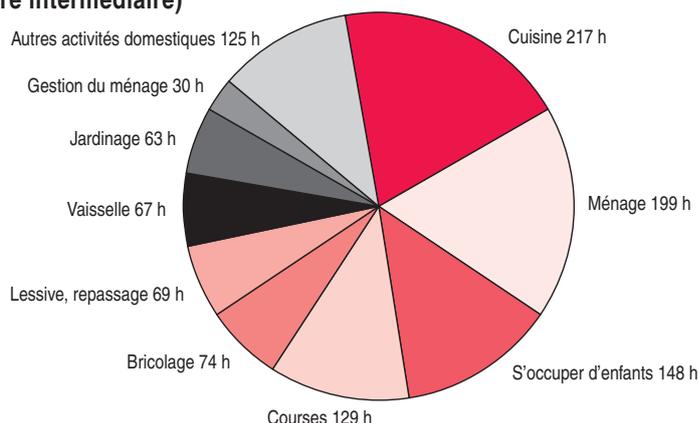
### Une à deux fois le temps de travail rémunéré

Au niveau macroéconomique, en 2010, entre 42 et 77 milliards d'heures de travail domestique ont été effectuées en France. Rapporté aux 38 milliards d'heures de travail rémunéré réalisées sur la même période, le temps de travail domestique est donc au minimum égal au temps de travail rémunéré. Si l'on retient la définition extensive, il en représente le double (*tableau 3*).

### 33 % du PIB selon une valorisation intermédiaire

Pour évaluer la valeur du travail domestique, par exemple pour la comparer au produit intérieur brut du pays sur la même période, il faut pouvoir attribuer

#### Répartition du temps de travail domestique annuel moyen par activité (périmètre intermédiaire)



Champ : France.  
Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010.

#### 1 Trois périmètres du travail domestique

	Périmètre		
	restreint (I)	intermédiaire (II)	extensif (III)
Activités retenues	cuisine, vaisselle ménage rangement soins matériels aux enfants et personnes dépendantes linge gestion du ménage conduire, accompagner les enfants ou une autre personne	(I) et faire les courses, shopping bricolage  jardinage jeux avec les enfants	(II) et trajets en voiture pour soi-même promener le chien
Temps moyen consacré au travail domestique par jour par semaine	2 h 07 14 h 50	3 h 04 21 h 30	3 h 53 27 h 14
Part du travail domestique réalisé pour autrui (autre ménage ou association) (en %)	3,7	3,8	5,0
Part du travail domestique réalisé par les femmes (en %)	72	64	60

Champ : personnes de 11 ans et plus, France (hors Guyane et Mayotte).  
Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010.

un prix à ces heures de travail. Ce prix ne peut être que fictif puisque les heures de travail ne reposent pas sur une transaction marchande. Une première solution consiste à leur imputer la rémunération minimale qu'aurait touchée une personne employée à cette tâche et donc de les

valoriser au Smic net (6,95 euros de l'heure au 1<sup>er</sup> janvier 2010). Cette référence est naturelle car le Smic constitue en pratique la borne inférieure pour les salaires horaires mais elle peut être discutée dans la mesure où certaines tâches domestiques peuvent être réalisées moins rapidement ou

moins efficacement par les ménages qu'elles ne le seraient par une personne rémunérée pour cela. Une autre solution consiste à considérer ce qu'il aurait fallu payer pour faire réaliser ce travail, et ainsi retenir un coût horaire qui inclut les cotisations salariales et patronales qu'il

## ② Temps hebdomadaire consacré au travail domestique selon le type de ménage, le sexe et la position de l'individu dans le ménage

en heures

	Temps hebdomadaire total			Temps hebdomadaire pour autrui			Travail hebdomadaire rémunéré
	Périmètre			Périmètre			
	restreint	intermédiaire	extensif	restreint	intermédiaire	extensif	
Femme, seule sans enfant	16	22	27	0,8	1,1	1,6	10
Homme, seul sans enfant	11	17	23	0,5	0,8	1,4	18
Femme, en couple, sans enfant	23	29	35	1,1	1,3	1,9	10
Homme, en couple, sans enfant	9	20	27	0,7	1,5	2,5	15
Femme, en couple, parent <sup>1</sup>	28	34	41	0,5	0,5	0,8	20
Homme, en couple, parent	10	18	26	0,3	0,5	0,9	33
Fille vivant avec deux adultes en couple	7	10	14	0,4	0,4	0,7	5
Fils vivant avec deux adultes en couple	3	7	12	0,1	0,1	0,5	7
Femme, mère, famille monoparentale	23	28	34	0,5	0,8	1,1	21
Homme, père, famille monoparentale	17	22	30	0,3	0,3	1,0	26
Fille dans une famille monoparentale	6	10	15	0,1	0,2	0,2	3
Fils dans une famille monoparentale	3	5	8	0,1	0,5	0,8	7
Femme, autre type de ménage	22	27	31	0,6	0,7	1,1	10
Homme, autre type de ménage	9	17	23	0,4	0,9	2,0	17
<b>Ensemble</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,4</b>	<b>16</b>

1. Dans une famille dont au moins un enfant a moins de 25 ans ; lorsque plusieurs générations cohabitent dans un ménage mais que les enfants sont tous âgés de plus de 25 ans, le ménage a été classé dans « autre type de ménage ».

Note : les durées de travail sont calculées en moyenne annuelle, sur l'ensemble des personnes. Elles prennent donc en compte les personnes sans activité professionnelle ainsi que les vacances et les jours fériés des personnes en activité.

Champ : personnes de 11 ans et plus, France (hors Guyane et Mayotte).

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010.

### Définition du travail domestique : critères admis et points en suspens

En 1981, Fouquet et Chadeau donnent la définition suivante du travail domestique : « concourt à la production domestique toute activité non rémunérée, exercée par un membre du ménage (...) et résultant en la création d'un bien ou d'un service nécessaire au déroulement de la vie quotidienne et pour lequel il existe un substitut marchand (service disponible sur le marché ou personne rémunérée) dans les normes sociales actuelles ». Cette définition implique que ce que l'on ne peut pas confier à autrui (par exemple, dormir ou manger) n'est pas du travail domestique. Mais elle laisse des questions en suspens.

1) Les soins personnels (se laver, s'habiller, se coiffer...) sont parfois confiés à autrui : chez le coiffeur ou la manucure pour les adultes en bonne santé par exemple, ou à des assistantes maternelles et auxiliaires de vie pour les enfants et les personnes âgées dépendantes. Comme les soins à soi-même sont rarement délégués, on choisit de compter seulement les soins prodigués aux enfants et personnes dépendantes dans le travail domestique.

2) Le jardinage, le bricolage, la chasse, la pêche et les soins aux animaux domestiques sont productifs mais ce sont souvent également des loisirs, qu'on réalise pour eux-mêmes et non pour leur produit, et qu'on ne peut donc pas déléguer sans en perdre tout l'intérêt. De plus, étant donné leur caractère potentiellement récréatif, le temps que l'on y consacre peut être supérieur à celui qu'y consacrerait un professionnel. Ainsi, sortir le chien peut être confié à un *dog-sitter* qui s'en acquittera en quelques minutes, ou être prétexte à une promenade du maître et durer nettement plus longtemps.

3) Conduire une voiture peut être délégué à un chauffeur, mais on ne peut confier à autrui le soin de se déplacer à notre place. Par conséquent, conduire les enfants ou une autre personne est une activité qui peut être entièrement déléguée, tandis que conduire une voiture pour se déplacer soi-même ne peut être délégué qu'en partie (au sens où le temps n'est pas entièrement libéré pour faire autre chose, on est obligé de se trouver dans la voiture). Ainsi, conduire quelqu'un d'autre est toujours productif, mais conduire pour soi-même peut être ou non inclus dans le travail domestique. Enfin, les trajets utilisant d'autres moyens de transport ne sont jamais comptabilisés car l'activité de conduite y est déjà déléguée. On considère ici par convention que se faire conduire par un chauffeur ne libérerait pas davantage de temps pour faire autre chose.

4) S'occuper des enfants peut être délégué à un assistant maternel ou à une *baby-sitter*. Mais garder un enfant peut être fait en même temps qu'autre chose. À la limite, le temps passé à dormir dans la même maison qu'un jeune enfant peut être compté comme du travail domestique, puisqu'il faut nécessairement assurer une présence et que l'on peut rémunérer quelqu'un pour cela. Par ailleurs, faut-il compter les jeux et les conversations avec les enfants comme du travail domestique ? En conséquence, la présente étude retient trois périmètres du travail domestique, qui interprètent de façon plus ou moins stricte les critères définis par Fouquet et Chadeau.

aurait alors fallu verser (tout en tenant compte des allègements de cotisations sociales). On peut, là encore, choisir le coût horaire d'un salarié payé au Smic (méthode dite du « substitut généraliste »), ou bien prendre, pour chaque tâche domestique, le coût horaire moyen d'une personne exerçant la profession à laquelle il faudrait recourir (méthode du « substitut spécialisé »). Une heure de garde d'enfant est alors valorisée au coût horaire moyen d'une assistante maternelle, une heure de ménage à celui d'une femme de ménage, etc.

Avec le périmètre restreint et valorisé au Smic net, la valeur du travail domestique atteint 292 milliards d'euros en 2010, soit 15 % du PIB (tableau 4). À titre de comparaison, il s'agit de l'ordre de grandeur de la part dans la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France (13 %). Avec le périmètre intermédiaire et une valorisation au Smic super-brut, soit une évaluation intermédiaire sur tous les plans, on atteint un tiers du PIB. Enfin, la valorisation au coût des « substituts spécialisés » du travail domestique dans son acception la plus large (qui reste dans les critères généralement admis au niveau international) porterait sa valeur à 71 % du PIB.

### Un enjeu pour les comparaisons internationales

Le rapport Stiglitz souligne que la mesure de la production domestique permet des comparaisons entre pays plus pertinentes du point de vue des niveaux de vie que celle du PIB par habitant. Un pays où la production des ménages pour eux-mêmes est importante peut avoir un PIB moins élevé qu'un autre, où davantage de biens et services passent par le marché, alors que les ménages ont la même consommation, si l'on prend en compte celle de leur propre production. L'importance des écarts obtenus pour la France en 2010 selon la définition du travail domestique

### 3 Temps total de travail domestique réalisé en France en 2010

	Périmètre		
	restreint	intermédiaire	extensif
En millions d'heures	42 068	60 964	77 245
En pourcentage du temps de travail rémunéré	110	159	201

Champ : personnes de 11 ans et plus, France (hors Guyane et Mayotte).

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010, Comptabilité nationale (pour les heures travaillées).

### 4 Valeur du travail domestique réalisé par les ménages en France en 2010, suivant le périmètre et la valorisation retenus

	Périmètre					
	restreint		intermédiaire		extensif	
	Valeur (en milliards d'euros)	En pourcentage du PIB	Valeur (en milliards d'euros)	En pourcentage du PIB	Valeur (en milliards d'euros)	En pourcentage du PIB
Salaires spécialisés super-bruts	721,1	37,2	1 043,8	53,9	1 366,5	70,5
Smic super-brut	438,8	22,6	<b>635,9</b>	<b>32,8</b>	805,7	41,6
Smic net	292,4	15,1	423,7	21,9	536,9	27,7

Champ : France.

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2010, DADS 2008 (pour les salaires par profession), Comptabilité nationale (PIB 2010, compte semi-définitif).

et la méthode de valorisation indique toutefois que le choix des définitions et l'harmonisation des concepts sont des étapes préalables indispensables avant toute comparaison internationale. Au regard de l'importance économique de cette production, ce travail vaut la peine d'être mené. Enfin, pour se rapprocher d'une mesure de bien-être, on pourrait aller plus loin et chercher à mesurer le fait que le travail domestique, s'il permet d'augmenter la consommation du ménage, « coûte » du temps et de l'effort à la personne qui le réalise. Pour mesurer le bien-être, il faudrait alors prendre en compte le temps de loisir dont dispose chacun, au-delà de son revenu et de sa consommation.

### Sources

L'enquête **Emploi du temps 2010** réalisée par l'Insee a été menée de septembre 2009 à décembre 2010, en France métropolitaine, à la Réunion et aux Antilles. 16 242 personnes de 11 ans et plus ont rempli des carnets décrivant leurs

activités selon un pas de dix minutes pendant une ou deux journées (un jour de semaine et un jour de week-end, dans ce cas).

### Bibliographie

- Ahmad N., Koh S.-H., « Incorporating Estimates of Household Production of Non-Market Services into International Comparisons of Material Well-Being », *OECD Statistics Working Papers* n° 2011/07, octobre 2011.
- Chadeau A. et Fouquet A., « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et Statistique* n° 136, Insee, septembre 1981.
- Ricoch L., « En 25 ans, moins de tâches domestiques pour les femmes, l'écart de situation avec les hommes se réduit », *Insee Références*, Femmes et hommes - Regards sur la parité, édition 2012.
- Roy D., « La contribution du travail domestique non marchand au bien-être matériel des ménages : une quantification à partir de l'enquête Emploi du Temps », *Document de travail* n° F1104, Insee, mars 2011.
- Stiglitz J. E., Sen A., Fitoussi J.-P., Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, 2009.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ Pour vous abonner à **INSEE PREMIÈRE** :

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2012

Abonnement annuel :  82 € (France)  103 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, J.-B. Champion,  
A. Houlou-Garcia, C. Pfister

Maquette : P. Nguyen

Impression : Jouve

Code Sage IP121423

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2012



**INSEE**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES